

*En lien avec les articles sur les jeunes étrangers isolés et la lutte solidaire de Lyon, une initiative du DAL à connaître :*

Droit au Logement

COMMUNIQUE

Paris le 26 novembre 2014 2013

Depuis midi, une centaine de familles, sans logis, occupent le siège de la DASES, (direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé) à PARIS, 94 quai de la Rapée (angle Av Ledru Rollin, PARIS 12e).

Elles connaissent la galère de l'hébergement précaire, la brutalité de la rue lorsqu'il n'y a pas d'hébergement, les difficultés de scolarisation des enfants lorsqu'il faut faire une heure de transport (ou plus) pour arriver à l'école quand c'est possible, les changements d'hôtel dans un autre département souvent annoncés le jour même, les difficultés à nourrir ses enfants correctement, à conserver son travail que l'on perd la plupart du temps ....

Le SAMU social l'a écrit dans un rapport publié le 1er octobre : 80% des 10 000 personnes sans logis hébergées en Ile de France souffrent de la faim, et la non scolarisation y est 10 fois plus importante que la normale.

Cette occupation fait suite à une dégradation importante de la prise en charge des familles avec enfants sans logis à Paris, conséquences de réformes engagées sous le précédent mandat municipal et renforcées depuis les élections de mars.

Elles ont entraîné un renforcement de la précarisation des familles avec enfants hébergées par l'ASE (aide sociale à l'enfance) qui désormais a délégué cette obligation légale au SAMU social, envoyant ainsi les sans logis vers la banlieue et la grande couronne.

D'autre part, les familles avec enfants et les mineurs isolés sans logis se heurtent de plus en plus à des refus et des fins de prise en charge par les services de l'ASE de Paris, parfaitement illégaux, et qui se terminent parfois par le placement des enfants ou des menaces de placements lorsque les familles refusent de quitter leur hébergement.

Nous dénonçons ces pratiques brutales, et cette dérive qui frappe les parisiens les plus fragiles pour des considérations budgétaires.

Or il y a des alternatives aux hébergements hôteliers, moins coûteux et plus humains, tels que le solibail qui devrait à nouveau être réservé aux familles hébergées, la loi de réquisition paris compte 100 000 logements vacants, 1 millions de bureaux vides, et de très nombreux immeubles désaffectés appartenant à la collectivité publique.

Cette action fait écho à l'occupation à Lyon de 5 écoles par des familles sans logis, avec l'appui du collectif "jamais sans toit", auxquelles nous apportons notre soutien.

Respect des obligations légales par la Ville de Paris (et de tous les autres départements), en matière de protection des familles avec enfants et des mineurs

Un hébergement stable et proche des écoles et des bassins de vie des sans logis, pour tous les sans toit

Mobilisation/réquisition des locaux et logements vacants publics et privés appartenant à de grands propriétaires, pour loger les 50 000 familles et personnes sans logis en Ile de France : moins cher,

plus décent que les hôtels. Il y a 300 000 logements vides et 5 millions de m2 vacants en ile de France)

RV avec Mme Hidalgo pour changer ces pratiques qui piétinent les droit de l'homme et les droits de l'enfant.

**Un toit c'est un Droit !**

Droit Au logement Paris et environs - 29 Avenue Ledru-Rollin 75012 Paris

tél : 01 42 78 22 00 • fax 01 42 78 22 11 •